

Mise à jour : 19 avril 2024

ARRIVÉE DE LA FLAMME OLYMPIQUE A MARSEILLE LES 8 & 9 MAI 2024 : LES REPONSES A VOS QUESTIONS

Les 8 & 9 mai 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 commenceront à Marseille par l'arrivée de la Flamme Olympique sur le Vieux-Port, suivie le lendemain de son parcours dans la ville, premier relais sur le territoire français !

À évènement exceptionnel, cadre exceptionnel pour assurer la sécurité et la protection des habitants, des relayeurs et des visiteurs.

Comment accéder au site de célébration du Vieux-Port piétonnisé et au parcours de la Flamme Olympique ? Comment circuler, stationner, effectuer mes livraisons ?

Quelles sont les règles du jeu à respecter pour profiter de la fête dans un cadre sécurisé et convivial ?

Retrouvez ici toutes les réponses à vos questions.

FAQ PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS MARSEILLE LE MERCREDI 8 MAI 2024

QUEL SERA LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA ZONE DE CÉLÉBRATION (VIEUX-PORT)

- **Quels seront les secteurs concernés par le périmètre de sécurité ?**

Vous pouvez retrouver la carte de ce périmètre de sécurité en cliquant [ici](#).

- **Quand le périmètre de sécurité et de filtrage sera mis en place et pour quelle durée ?**

Le filtrage du public commencera à 7h le mercredi 8 mai 2024 pour terminer à 2h le jeudi 9 mai 2024.

- **Les commerces, bars, hôtels et restaurants pourront-ils rester ouverts ?**

Oui. Tous les commerces, sans exception, pourront continuer de fonctionner normalement, tout comme les hôtels, les restaurants et les bars qui pourront rester ouverts, même dans ce périmètre.

- **En quoi consisteront ces opérations de filtrage concrètement ?**

Les filtrages seront opérés par des agents de sécurité de la Ville de Marseille, appuyés par des forces de l'ordre. Une ouverture des sacs et une vérification des éventuels autres effets personnels seront réalisées, ainsi qu'un contrôle par palpation et détection de métaux. Les hommes et les femmes seront dans cette perspective séparés en deux files distinctes. Nous vous conseillons de consulter la rubrique dédiée

aux objets interdits afin de pouvoir anticiper et gagner en fluidité pour votre venue le jour J.

- Dois-je justifier de mon identité et/ou de mon domicile pour rentrer dans le périmètre de sécurité ?

Le filtrage sera réalisé systématiquement pour l'ensemble des personnes qui entreront dans le périmètre. Nul besoin de justifier de son identité ni de son domicile pour y entrer. Toutefois, des contrôles d'identité aléatoires seront organisés dans le périmètre et ses environs. Il faut donc se munir de sa pièce d'identité.

- Suis-je limité dans mes allées et venues dans le périmètre de sécurité ?

Non, vous pourrez entrer et quitter la zone autant de fois que nécessaire, sans limitation de fréquence.

- Quelle est la période concernée par ces mesures de restrictions/interdictions de circulation et de stationnement ?

Les restrictions de circulation dans le périmètre de sécurité prendront effet à partir du 7 mai 20h jusqu'au 9 mai 14h30.

Les restrictions de stationnement dans le périmètre de sécurité prendront effet à partir du 5 mai 22h jusqu'au 9 mai 14h30.

- Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité avec mon animal de compagnie ?

Oui. Le musellement des chiens concernera les catégories habituellement concernées.

- Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité avec ma valise/mon sac de sport ?

Oui, mais le contenu des affaires devra être vérifié pour éviter l'introduction d'objets dangereux et interdits.

- Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité avec de la nourriture/ma glacière ?

Oui, tant que la nourriture n'est pas contenue dans un contenant en verre et que la glacière n'est pas elle-même, y compris en partie, en verre. Par ailleurs, le contenu des sacs/glacières devra être vérifié pour éviter l'introduction d'objets dangereux et interdits.

- Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité avec un parapluie ?

Oui, pas de restriction à cet égard.

- Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité avec un contenant en verre de toute sorte ?

Non, les contenants en verre de toute sorte seront interdits pendant toute la durée de la tenue du périmètre de sécurité.

- Quels autres objets sont interdits au sein du périmètre de sécurité ?

Les drapeaux et banderoles revendicatives, les drones, les lasers, les lampes torches, les vélos, les trottinettes, les skates, les objets volumineux, les réchauds, les contenants en verre, les matériels de plongée et d'escalade, les gilets de sauvetage, les pétards, l'alcool seront interdits en plus des interdictions courantes qui sont pour rappel : l'interdiction du port d'une arme de quelque catégorie et de munitions, la possession de produits stupéfiants, de feux d'artifices et de fumigènes, de substances corrosives/inflammables.

- J'ai besoin de soins médicaux/infirmiers à domicile, est-ce que mon infirmier/docteur pourra parvenir jusqu'à chez moi ?

Oui, ils pourront venir aux domiciles des personnes nécessitant une visite/intervention médicale, comme à l'accoutumée, à pied si vous êtes dans le périmètre de sécurité. Les soignants à domicile ne pourront effectivement pas entrer avec leur véhicule sur les secteurs du périmètre de sécurité et les plages horaires concernés par ces mesures.

- Quel numéro composer pour signaler un problème relatif à la sécurité ?

L'unique ligne d'urgence dédiée pour contacter les services de police par téléphone est celle du 17 police secours.

Nécessaire vigilance de tous : si vous êtes témoin d'un comportement suspect ou inquiétant, restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale.

Le contact en direct sera également facilité avec des forces de l'ordre présentes en nombre sur la zone

COMMENT ACCÉDER AU VIEUX-PORT LE 8 MAI ?

Un plan de circulation spécifique est mis en place incluant des déviations et itinéraires bis. Retrouver tous les détails ici: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/55555/399291/file/Vieux-Port.pdf>

Privilégiez les transports doux et en commun pour vous rendre sur le site de célébration. L'accès et la circulation dans le périmètre de sécurité seront exclusivement pédestres. En revanche, vous pourrez conserver votre casque avec vous.

La sécurisation dans les transports sera renforcée (y compris à l'aéroport).

À PIED - Dispositif filtrage avec fouille sécurité (retrouvez ici la carte des points d'entrées au site) sur la zone de célébration Vieux-Port le 8 mai de 7h au 9 mai à 2h.

Liste des objets interdits dans le périmètre de sécurité :

Armes à feu	Munitions
Armes blanches	Cutters
Tous types de banderoles et drapeaux quelque soit le message	
Artifices	Fumigènes
Lasers	Torches
Stupéfiants	Alcool
Substances inflammables	Drones
Palmes masques et tubas	Réchauds
Objets volumineux	
Gilets de sauvetage sauf si preuve de participation à la parade	
Baudriers et cordes	Tout contenant en verre
Les trottinettes, vélos et skate	

MÉTRO, TRAMWAY, BUS

Les métros, tramways, bus fonctionneront-ils normalement ?

Le 8 mai, les 2 lignes de métro fonctionneront. Elles seront renforcées en soirée et les horaires étendus avec un dernier départ à 1h du matin.

Les stations Jules Guesde et Colbert seront fermées à partir de 18h.

Pour le tram, et pour des raisons de sécurité, la ligne T3 sera arrêtée à 17h, et la ligne T2 fonctionnera entre Blancarde et Canebière Réformés.

La ligne T1 sera renforcée. Les horaires sont étendus avec un dernier départ à 1h.

De nombreuses lignes de bus seront modifiées, rendez-vous sur le site www.rtm.fr pour toutes les informations transports en commun.

MÉTRO VIEUX-PORT

La sortie Vieux-Port du métro Vieux-Port sera fermée du 2 au 11 mai.

Les autres sorties Gabriel Péri et Canebière du métro Vieux-Port restent ouvertes du 2 au 11 mai. La station Vieux-Port sera totalement fermée le 8 mai et l'arrêt ne sera pas desservi.

PARKINGS

- Parking Vieux Port Mucem :

Entrées : Fermées à partir de 6h du matin. Sortie Boulevard Jacques Saadé, autorisée mais seulement direction Joliette

- Parking Jules Verne – Hôtel de Ville : Fermé

- Parking Vieux Port – La Criée : Fermé

- Parking Estienne d'Orves

Entrées fermées à partir de 6h du matin le 8 mai

Sortie Place aux Huiles – Fermée à partir de 6h00 le 8 mai

Sortie Cours Jean Ballard – Autorisée Direction Préfecture

- Parking Centre Bourse : Fonctionnement normal

- Parking Charles de Gaulle : Fonctionnement normal

- Parking Sadi Carnot : Fonctionnement normal

- Parking Palais du Pharo : Fonctionnement normal

- Parking Rond Point du Prado (8e)

- Parking Vallier (4e)

- Parking Timone | Parking La Blancarde (5e)

- Parking Frais Vallon (14e)

- Parking La Fourragère (12e)

Voir tous les parking relais ici : <https://www.rtm.fr/parkings-relais>

VÉLO & TROTTINETTE

- La zone de célébration ne sera pas accessible aux vélos et trottinettes, vous pourrez vous garer à la périphérie et utiliser les stations vélos hors zone.

- Désactivation des bornes vélo et trottinettes dans la zone de célébration.

COMMENT CIRCULER LE 8 MAI AUTOUR DU VIEUX-PORT ?

La circulation des véhicules motorisés (voitures, scooter...), des vélos, trottinettes et tout engin de déplacement individuel est strictement interdite sur la zone de célébration et sur le périmètre de sécurité **du 7 mai 20h au 9 mai à 14h30** (sauf véhicules d'urgence et véhicules autorisés).

ACCÈS PAR TUNNEL

Accès interdits du 8 mai 6h au 9 mai 2h des tunnels suivants :

- Tunnel Vieux- Port sens Nord Sud Joliette : bretelle de sortie « Saint Victor - Préfecture » et bretelle de sortie « Le Pharo – La Plage » avec l'obligation d'emprunter le Tunnel Prado Carénage
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d'accès depuis le Boulevard Charles Livon / Pharo en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette »
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d'accès depuis la Rampe Saint Maurice en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette »
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d'accès depuis le Boulevard Charles Livon / La Criée en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette »
- Tunnel Prado Carénage : bretelle de sortie « Centre-Ville Préfecture »
- Tunnel Prado Carénage: bretelle de sortie « Pharo-La Plage»
- Tunnel Prado Carénage : bretelle d'entrée vers « Aubagne – Toulon / Menpenti-plage »
- Tunnel Joliette : bretelle de sortie « Panier » et accès Parking J4 avec l'obligation d'emprunter le Tunnel Prado Carénage.

COMMENT STATIONNER AUX ALENTOURS DU VIEUX-PORT ?

Consultez la carte de la zone de célébration et de son périmètre de sécurité en cliquant ici : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/55555/399291/file/Vieux-Port.pdf>

En dehors du périmètre de sécurité, tous les parkings et parkings relais de la ville seront ouverts selon le régime habituel. Néanmoins, deux parkings limitrophes (Estienne d'Orves et MUCEM) permettront uniquement les sorties de véhicules. Les parkings du Vieux-Port seront quant à eux totalement fermés afin de garantir l'étanchéité de la zone piétonne de sécurité.

- À partir de quand débutera l'interdiction de stationner ?

Le stationnement sera interdit à partir du 5 mai à 22h jusqu'au 9 mai à 14h30

- Quand va démarrer l'enlèvement des véhicules ?

L'enlèvement des véhicules sur la zone de célébration et le périmètre de sécurité débutera le 5 mai à 22h.

TRANSPORTS EN COMMUN

- Y aura-t-il un renforcement des transports en commun ? Des fermetures de lignes en raison du périmètre ? Y aura-t-il des prolongations d'heure de fonctionnement des transports en commun ?

Certaines lignes seront modifiées. Rendez-vous sur le site www.rtm.fr pour toutes les informations transports en commun.

La sortie Vieux-Port du métro Vieux-Port sera fermée du 2 au 11 mai.

Les autres sorties Gabriel Péri et Canebière du métro Vieux-Port restent ouvertes du 2 au 11 mai. La station Vieux-Port sera totalement fermée le 8 mai et l'arrêt ne sera pas desservi.

NAVETTES VERS LE FRIOUL, POINTE ROUGE, L'ESTAQUE NAVETTES FRIOUL

Les navettes du Frioul seront-elles accessibles ?

Oui, la billetterie et l'embarquement sont déplacés le 8 mai au niveau du Mucem, horaires soumis à modifications. Rendez-vous sur : lebateau-frioul-if.fr/

NAVETTES POINTE ROUGE, L'ESTAQUE

Les liaisons vers l'Estaque, les Goudes et la Pointe Rouge sont annulées mercredi 8 mai.

MARCHÉS

Est-ce que les marchés dans la zone du Vieux-Port seront maintenus ?

- Marché aux poissons : Annulation du marché le 8 mai.
- Marché aux fleurs du samedi : déplacé les 4 et 11 mai sur le bas Canebière
- Marché alimentaire des producteurs locaux : déplacé le dimanche 5 mai sur le bas de la Canebière.

Y AURA-T-IL D'AUTRES LIEUX IMPACTÉS PAR L'ARRIVÉE DE LA FLAMME LE 8 MAI ?

- **Le Jardin du Pharo** accueillera un écran géant pour retransmission de l'arrivée de la Flamme Olympique en rade de Marseille, entrée dans le Vieux-Port et retransmission des concerts.

Ouvert de 12h30 à 23h30. Dispositif filtrage à l'entrée du Jardin (Attention pour vos pique-niques : gourde métallique, objets tranchants, parasols, chaises longues, verres... sont interdits). Entrée sous réserve des places disponibles - Jauge limitée.

DIVERS

- POSTES DE SECOURS

Y aura-t-il des postes de secours sur la voie publique ?

Plusieurs postes de secours seront répartis sur la voie publique dans périmètre de sécurité du Vieux-Port

- TRI SÉLECTIF

9 postes de tri sélectifs seront installés sur les pourtours de la zone de célébration.

- OBJETS INTERDITS

-Retrouvez la liste des objets interdits au sein du site de célébration :

- | | |
|--|-----------|
| Armes à feu | Munitions |
| Armes blanches | Cutters |
| Tous types de banderoles et drapeaux quelque soit le message | |
| Artifices | Fumigènes |
| Lasers | Torches |

Stupéfiants	Alcool
Substances inflammables	Drones
Palmes, masques et tubas	Réchauds
Objets volumineux	
Gilets de sauvetage sauf si preuve de participation à la parade	
Baudriers et cordes	Tout contenant en verre
Les trottinettes, vélos et skate	

INFORMATIONS POUR LES COMMERÇANTS

- Quand le périmètre de sécurité et de filtrage sera mis en place et pour quelle durée ?
Le filtrage du public commencera à 7h le mercredi 8 mai 2024 pour terminer à 2h le jeudi 9 mai 2024.

- Les commerces, bars, hôtels et restaurants pourront-ils rester ouverts ?

Oui. Tous les commerces, sans exception, pourront continuer de fonctionner normalement, tout comme les hôtels, les restaurants et les bars qui pourront rester ouverts, même dans ce périmètre.

- A quelles règles sont soumis les commerçants situés sur le site de célébration et le périmètre de sécurité ?

Objets interdits à la vente à emporter dans le périmètre : vente dans des contenants en verre.

Objets interdits aux terrasses des cafés : verres en verre sauf pour le vin. Bouteilles en verre sauf pour le vin.

- Comment organiser mon itinéraire pour me rendre au travail ?

Un plan de circulation spécifique est mis en place incluant des déviations et itinéraires bis. Tout le détail en cliquant ici : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/55555/399291/file/Vieux-Port.pdf>

Néanmoins, pour rejoindre le périmètre, il est recommandé de venir à pied ou en transports en commun.

- Où stationner quand on travaille dans le périmètre de l'événement ?

En dehors du périmètre de sécurité, tous les parkings et parkings relais de la ville seront ouverts selon le régime habituel. Néanmoins, deux parkings limitrophes (Estienne d'Orves et MUCM) permettront uniquement les sorties de véhicules. Les parkings du Vieux-Port seront quant à eux totalement fermés afin de garantir l'étanchéité de la zone piétonne de sécurité. Pour connaître le détail, cliquez ici : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/55555/399291/file/Vieux-Port.pdf>

- Quelle est la période concernée par ces mesures de restrictions/interdictions de circulation et de stationnement ?

Les restrictions de circulation dans le périmètre de sécurité prendront effet à partir du 7 mai 20h jusqu'au 9 mai 14h30.

Les restrictions de stationnement dans le périmètre de sécurité prendront effet à partir du 5 mai 22h jusqu'au 9 mai 14h30.

- En tant que restaurateur, puis-je utiliser des contenants en verre pour servir les tables ?

Les contenants en verre seront interdits sur les terrasses des restaurants/bars, à l'exception des verres de vin. Concernant les autres boissons, il est demandé de faire usage de contenants à usage unique.

Cette interdiction imposera également de remplacer les carafes d'eau en verre par des bouteilles en plastique. Toutefois, les bouteilles en verre pour le vin, et uniquement pour le vin, seront autorisées.

- En tant que restaurateur, puis-je utiliser les couverts habituels pour dresser les tables ?

Oui, il n'y a pas de restrictions particulières à cet égard.

- En tant que commerçant, ai-je des interdictions relatives à certains produits destinés à la vente ?

Les contenants en verre (peu importe la boisson qu'il contienne) seront interdits à la vente.

QUAND ET COMMENT FAIRE MES LIVRAISONS ?

Les dernières livraisons devront s'effectuer avant le 7 mai 20h. Passé ce délai, aucune livraison par véhicule motorisé ne sera possible dans le périmètre de sécurité jusqu'au 9 mai 2024 à 14h30.

Pour permettre le réapprovisionnement des restaurants et des commerces avant le relais de la flamme olympique le 9 mai 2024 sur le Vieux-Port, une ouverture du périmètre pour les livraisons, avec un seul point d'entrée et un seul point de sortie, est prévue le 9 mai 2024 entre 7h et 9h.

- Est ce qu'il y aura une boutique des JO en centre-ville ?

Oui une boutique est prévue : elle sera positionnée à proximité de la CCI côté place Charles de Gaulle.

FAQ PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS MARSEILLE LE 9 MAI

COMMENT ACCÉDER & CIRCULER SUR LE PARCOURS DE LA FLAMME LE 9 MAI ?

ACCESSIBILITÉ

Privilégiez les transports doux et en commun. Toutes les infos sur www.rtm.fr

CIRCULATION

La circulation des véhicules motorisés (voitures, scooter...), des vélos, trottinettes et tout engin de déplacement individuel sera interdite sur chaque segment du parcours de la Flamme 1h avant et 1h après le passage du relayeur sauf pour les segments 3, 5 et 7.

Pour le Vieux-Port, la circulation des véhicules motorisés (voitures, scooter...), des vélos, trottinettes et tout engin de déplacement individuel sera interdite de minuit à 14h30 (sauf véhicules d'urgence et véhicules autorisés)

FERMETURE À LA CIRCULATION

Secteur Vieux-Port : Minuit à 14h30 (sauf véhicules d'urgence, véhicules autorisés et livraisons)

Segment 1 : Notre Dame de La garde -Place Estrangin 7h20 à 10h05

Segment 2 : Parc Borély-Palais du Pharo 8h15-11h30

Segment 3 : Lettres Marseille Foresta - Pas de restriction de circulation

Segment 4 : Palais du Pharo-Arenc 10h30-13h45

Segment 5 : Parc Font Obscure Pas de restriction

Segment 6 : Hôtel du Département - Palais Longchamp 14h30-17h

Segment 7 : Parc de la Moline Pas de restriction

Segment 8 : Perier-Obélix de Mazargues-Stade Vélodrome 16h30-20h30

TUNNELS

Accès interdit le 9 mai de minuit à 2h du matin, puis de 10h30 à 14h30

- Tunnel Vieux- Port sens Nord Sud Joliette : bretelle de sortie « Saint Victor - Préfecture » et bretelle de sortie « Le Pharo – La Plage » avec l’obligation d’emprunter le Tunnel Prado Carénage
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d’accès depuis le Boulevard Charles Livon / Pharo en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette »
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d’accès depuis la Rampe Saint Maurice en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette »
- Tunnel Vieux- Port sens Sud Nord : bretelle d’accès depuis le Boulevard Charles Livon / Criée en direction de « Marignane Aéroport Aix-Fos-Lyon / La Joliette » ,
- Tunnel Prado Carénage : bretelle de Sortie « Centre-Ville Préfecture»,
- Tunnel Prado Carénage : bretelle de Sortie « Pharo-La Plage»,
- Tunnel Prado Carénage : bretelle d’entrée vers « Aubagne – Toulon / Menpenti-plage ».
- Tunnel Joliette : bretelle de sortie « Panier » et accès Parking J4 avec l’obligation d’emprunter le Tunnel Prado Carénage;
- Accès interdit le 9 mai du 8h20 à 11h du Tunnel Prado Sud : bretelle de Sortie Prado la plage
- Accès interdit le 9 mai du 17h à 20h30 du Tunnel Prado Sud : bretelle de Sortie Michelet

STATIONNEMENT SUR LE PARCOURS

Retrouvez la carte des restrictions de stationnement ici : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/55555/399291/file/Vieux-Port.pdf>

- À partir de quand débutera l'interdiction de stationner ?

Sur l’ensemble des segments, le stationnement sera interdit à partir du 5 mai à 22h. Il sera rétabli 1h après le passage de la Flamme, soit :

Secteur Vieux-Port : stationnement autorisé à partir 14h30

Segment 1 Notre Dame de La garde -Place Estrangin : stationnement autorisé à partir de 10h05

Segment 2 Parc Borély-Palais du Pharo : stationnement autorisé à partir de 12h

Segment 3 Lettres Marseille Foresta : Pas d’interdiction de stationner

Segment 4 Palais du Pharo-Cité Internationale : stationnement autorisé à partir de 14h30

Segment 5 Parc Font Obscure : Pas de restriction

Segment 6 Hôtel du Département -Palais Longchamp : stationnement autorisé à partir de 17h20

Segment 7 Parc de la Moline : Pas d’interdiction de stationner

Segment 8 Perier-Obélix de Mazargues Stade Vélodrome : stationnement autorisé à partir de 20h30

- Quand va démarrer l'enlèvement des véhicules sur le parcours de la Flamme Olympique ?

L’enlèvement des véhicules sur l’ensemble des segments du parcours débutera le 5 mai à 22h.

TRANSPORTS EN COMMUN

- Des impacts sur la circulation des tramway, bus et métro à l'occasion du parcours de la Flamme ?

Rendez-vous sur le site rtm.fr pour toutes les informations.

INFORMATIONS POUR LES COMMERÇANTS

QUAND ET COMMENT FAIRE MES LIVRAISONS ?

Les dernières livraisons devront s'effectuer avant le 7 mai 20h. Passé ce délai, aucune livraison par véhicule motorisé ne sera possible dans le périmètre de sécurité jusqu'au 9 mai 2024 à 14h30.

Pour permettre le réapprovisionnement des restaurants et des commerces avant le relais de la flamme olympique le 9 mai 2024 sur le Vieux-Port, une ouverture du périmètre pour les livraisons, avec un seul point d'entrée et un seul point de sortie, est prévue le 9 mai 2024 entre 7h et 9h.

Y AURA-T-IL D'AUTRES LIEUX IMPACTÉS PAR L'ARRIVÉE DE LA FLAMME LE 9 MAI ?

Jardin du Pharo

Ouvert de 9h à 13h en dispositif filtrage à l'entrée du Jardin (Attention pour vos pique-niques : gourde métallique, objets tranchants, parasols, chaises longues, verres... interdits). Entrée sous réserve des places disponibles - Jauge limitée. Réouverture en dispositif habituel de 13h à 21h.